

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 758

28 mars 2013

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 10 S.à r.l.	36363	International Medical S.A.	36339
Antin Infrastructure Luxembourg VII	36357	KBC Asset Management S.A.	36341
Banque Degroof Luxembourg S.A.	36364	Lux Cuisines Scheunert S.à r.l.	36338
Berkeley Luxembourg S.à r.l.	36363	Luxenco S.A.	36338
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem- bourg) Sàrl	36363	Monetics S.A.	36344
Esperanto Infrastructure I S.A.	36372	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l.	36348
Essi Participations S.A.	36380	Pelp Holding TRS S.C.S.	36344
Franklin Templeton International Services S.A.	36381	Pelp Holding TRS S.C.S.	36353
FR Horizon Topco Sàrl	36382	Pronia Holding S.A.	36349
Fribeck Maison Plus S.A.	36340	Quantum Yachts S. à r.l.	36348
G@B DI BERTOLDO Gianluca EC	36340	Romanica S.à r.l.	36338
Gherbi & Co Holding S.A.	36341	Sanolux G.m.b.H.	36339
Giant Panda Assets S.à r.l.	36340	Saona S.A.	36342
Giant Panda Assets S.à r.l.	36340	Sliver-Glengariff S.A.	36342
Gilux S.A.	36341	Southampton Investments S.à r.l.	36364
Globo Re S.A.	36381	Starman Germany (Holdings) S.à r.l.	36339
Guyan	36382	Summit Partners 360	36352
Guy Dubois Ventures S.à r.l.	36358	The PNC Financial Services Holding Lu- xembourg S.à r.l.	36353
HBG Finance S.à r.l.	36343	TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l.	36338
HeidelbergCement Holding S.à r.l.	36382	TNS Luxembourg Beta S.à r.l.	36338
Highbridge Institutional Senior Invest- ments Lux S.à r.l.	36383	Toituretanche	36357
Ikano Finance (Russia) S.A.	36343	Volotea GP	36384
Immobilière du Luxembourg S.A.	36341	Wychwood Capital Partners S.à r.l.	36339
Immo Steichen	36384	Yams S.à r.l.	36339
INFORMATION TECHNOLOGIES & TE- LECOMMUNICATIONS SARL, en abrégé IT&T SARL	36383	ZB-Industry S.à r.l.	36357

Romanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.455.

—
Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion de la gérance du 08 février 2013

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L- 7535 Mersch

Mersch, le 08 février 2013.

Nico Arend / Mathias Wickler

Associé-Gérant / Associé-Gérant

Référence de publication: 2013025471/12.

(130030340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Luxenco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.528.

—
Le siège social de la société est transféré au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013025345/12.

(130030485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Lux Cuisines Scheunert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 67.393.

—
Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025340/10.

(130030833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.718.525,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025548/10.

(130030888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

TNS Luxembourg Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 46.348.625,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.276.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025549/10.

(130030889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Starman Germany (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.743.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 25 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 3 janvier 2013, sous la référence L130000696 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013025479/12.

(130030954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

International Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 47.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013025284/10.

(130030308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Sanolux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.
R.C.S. Luxembourg B 95.837.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013025486/10.

(130030756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Wychwood Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 170.724.

EXTRAIT

Veillez noter que Mr. John Paul Keane, Gérant de Classe A et Délégué à la gestion journalière de la société Wychwood Capital Partners S.A R.L. possède désormais son adresse professionnelle au 21 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013025576/12.

(130030449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Yams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013025583/10.

(130030423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Fribeck Maison Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remich, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.991.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 2010

Im Jahre 2010, am 26. Mai sind die Gesellschafter der FRIBECK MAISON PLUS S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Herr Ralf FRISCHBIER, Immobilienhändler, wohnhaft in D-66763 DILLINGEN, 6, Litermontstrasse, (Verwaltungsratsmitglied + Delegierter des Verwaltungsrats)

- Herr Paolino SORCE, Maschinenbautechniker, wohnhaft in D-66763 DILLINGEN, Siedlung 43, (Verwaltungsratsmitglied)

- Frau Andrea WEIHER, Privat-Angestellte, wohnhaft in D-66679 LOSHEIM AM SEE, Flürchen, 13 (Verwaltungsratsmitglied)

abgelaufen sind werden diese für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faiencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Luxemburg, den 26. Mai 2010.

Référence de publication: 2013025221/24.

(130030427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Giant Panda Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.423.

Aux actionnaires:

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.
Luxemburg, le 18 février 2013. Sandrine BISARO.

Référence de publication: 2013025227/10.

(130030773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

G@B DI BERTOLDO Gianluca EC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 18, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 158.517.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025224/10.

(130030736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Giant Panda Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.423.

Aux actionnaires:

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.
Luxemburg, le 18 février 2013. Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2013025228/10.

(130030773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

KBC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 72.598.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise le 24 octobre 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013

Le Conseil d'Administration décide:

- de coopter Monsieur Dirk Mampaey, né le 25 octobre 1965 avec effet au 1^{er} janvier 2013, résidant professionnellement, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique, comme administrateur de KBC Asset Management en remplacement de Monsieur Johan Lema, né à Roeselare, le 11 septembre 1971, et résidant professionnellement, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013.

- de coopter Monsieur Luc Gijssens né le 4 décembre 1953 avec effet au 1^{er} janvier 2013, résidant professionnellement, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique, comme administrateur de KBC Asset Management en remplacement de Monsieur Danny De Raymaeker, né à Vilvoorde, le 10 décembre 1959, et résidant professionnellement, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013.

- de nommer Monsieur Dirk Mampaey, né le 25 octobre 1965 avec effet au 1^{er} janvier 2013, résidant professionnellement, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique, dans le cadre de la gestion journalière en qualité de «membre du Comité Directeur» de KBC Asset Management SA en remplacement de Monsieur Johan Lema, né à Roeselare, le 11 septembre 1971, et résidant professionnellement, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

Fait à Luxembourg, le 15 février 2013.

Ivo BAUWENS / Wouter VANDEN EYNDE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013025306/24.

(130030338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 86.500.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025279/10.

(130030781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.771.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025237/10.

(130030496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Gherbi & Co Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.789.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025236/10.

(130030784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Saona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 159.924.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 02 janvier 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet au 1^{er} janvier 2013, de leurs postes d'administrateurs de la société:

- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Monsieur Laurent Teitgen, demeurant professionnellement au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Monsieur Mike Abreu Pais, demeurant professionnellement au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de la société de 3 à 1.

3) L'Assemblée décide de nommer administrateur unique de la société à Monsieur Laurent TROUDE, né le 10 août 1964 à Paris 18^{ème} France, demeurant au Chemin de la Source, 25 CH-1296 Coppet (Suisse), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2013 et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018.

4) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse, en date du 15.06.2012, du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAONA S.A.

Référence de publication: 2013025487/26.

(130030591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Sliver-Glengariff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.045.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique en date du 18 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

- Nomination des Administrateurs suivant en date du 18 février 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

Madame Anna Veera Katariina Rapala, née le 7 mai 1986 à Lahti, Finlande, avec adresse au Saaristokatu 36 B 23, 70840 Kuopio, Finlande, en qualité d' Administrateur B de la société.

Madame Emma Juulia Katariina Rapala, née le 15 novembre 1988 à Lathi, Finlande, avec adresse au Katariina saksilaiskatu 12 A 7, 00560 Helsinki, Finlande, en qualité d' Administrateur B de la société.

Monsieur Antti Mikael Rapala, né le 20 avril 1993 à Lathi, Finlande, avec adresse au Katariina saksilaiskatu 12 A 7, 00560 Helsinki, Finlande, en qualité d' Administrateur B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Jarmo Sakari Rapala, Administrateur A
- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur B
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur B
- Anna Veera Katariina Rapala, Administrateur B
- Emma Juulia Katariina Rapala, Administrateur B
- Antti Mikael Rapala, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sliver-Glengariff S.A.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Administrateur B

Référence de publication: 2013025476/28.

(130030600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

HBG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 170.382.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 février 2013, que:
Le siège social de la Société est transféré du L-1610 Luxembourg, 19, Avenue de la Gare vers l'adresse suivante: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

B. Grabisch

Gérant

Référence de publication: 2013025602/16.

(130030945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 20 septembre 2012

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui a été tenue en date du 20 septembre à 10.00 heures, que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide accepter la démission d'Bo Lars Liljegren comme Administrateur B de la Société avec effet au 20 septembre 2012 ,et ce jusqu'à la prochaine assemblée Générale en 2013.

2) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de nommer Lars-Ake Stefan Jonasson comme Administrateur B de la société au lieu d'Administrateur A avec effet au 20 septembre 2012 ,et ce jusqu'à la prochaine assemblée Générale en 2013.

3) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide nommer à l'unanimité Yohann Adolphe comme Administrateur A de la Société avec effet au 20 septembre 2012 ,et ce jusqu'à la prochaine assemblée Générale en 2013.

*Conseil d'administration**Administrateurs "A"*

Mats Håkan HÅKANSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L – 2740 Luxembourg

Karl Joakim LARSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L – 2740 Luxembourg

Yohann ADOLPHE, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L – 2740 Luxembourg

Administrateurs "B"

Lars-Åke Stefan JONASSON, Administrateur "B"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L – 2740 Luxembourg

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur "B"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L – 2740 Luxembourg

Tom RATTLEFF, Administrateur "B"

adresse professionnelle 15, Scheelevägen, SE – 223 70 Lund

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ikano Finance (Rusia) S.A.

Arja Taaveniku

Référence de publication: 2013025276/38.

(130030374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Monetics S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.636.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme MONETICS S.A. avec siège social à L-1520 Luxembourg, 6 rue Adolphe Fisher, dénoncé en date du 28 août 2008,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Rafaëlle WEISS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 février 2013 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Rafaëlle WEISS

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013024751/19.

(130029710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pelp Holding TRS S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.759.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of December.

There appeared:

PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

hereby represented by Me Rodrigo Delcourt, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 December 2012,

ProLogis European Developments BV, governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6th Floor, 1118 BG Luchthaven Schiphol, The Netherlands,

hereby represented by Me Rodrigo Delcourt, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 December 2012,

Prologis Pan European Properties GP LLC, a limited liability company governed by the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, on behalf of Prologis Pan European Properties II LP, an English limited partnership governed by the laws of England and Wales, whose principal place of business is at 4545 airport Way, Denver, Colorado 80239, USA,

hereby represented by Me Rodrigo Delcourt, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 December 2012, (the "Shareholders"),

such proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of PELP HOLDING TRS S.C.S., a société en commandite simple governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 6 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety-two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 92,328,422) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ninety-two million three hundred and forty thousand nine hundred and twenty-two euro (EUR 92,340,922.-).

2 To issue ninety-two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two (92,328,422) Class B units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing B units.

3 To accept subscription for these units by ProLogis European Developments BV and to accept payment in full for such new units by a contribution in kind.

4 To fully restate article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety-two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 92,328,422) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ninety-two million three hundred and forty thousand nine hundred and twenty-two euro (EUR 92,340,922.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue ninety-two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two (92,328,422) Class B units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing B units.

Subscription - Payment

Thereupon, ProLogis European Developments BV, governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6th Floor, 1118 BG Luchthaven Schiphol, The Netherlands (the "Subscriber"), represented as stated above, declared to subscribe for ninety-two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two (92,328,422) new B units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (the "Company Shares") and to make payment in full for the Company Shares by a contribution in kind consisting of twenty thousand nine hundred sixty (20,960) shares and the benefit of receivables it holds in Prologis Holding XIII BV, a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its office at Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6th floor, 1118 BG Schiphol, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chambers of Commerce under number 56230214, and eighteen (18) shares it holds in Prologis Holding XVIII BV, a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its office at Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6th floor, 1118 BG Schiphol, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chambers of Commerce under number 56673000 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of ninety-two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 92,328,422.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the directors of PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in value to the ninety-two million, three hundred and twenty-eight thousand, four hundred and twenty-two (92,328,422.-) Class B Units with an aggregate nominal value of ninety two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 92,328,422.-), to be issued by Feeder TRS SCS."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-two million three hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-two (92,328,422) Class B units according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fully restate article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said article 6 will from now on read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The issued capital is set at ninety-two million three hundred and forty thousand nine hundred and twenty-two euro (EUR 92,340,922.-), divided into two thousand five hundred (2,500) Class A units, which shall be held by the unlimited partners (the "Unlimited Partners") in representation of their unlimited partnership interest and ninety-two million three hundred and thirty-eight thousand four hundred and twenty-two (92,338,422) Class B units, which shall be held by the Limited partners (the "Limited Partners") in representation of their limited partnership interest, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each unit entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Laws or the present articles of association.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Maître Rodrigo Delcourt, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2012,

ProLogis European Developments BV, régi par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 115 Boulevard Schiphol, Tour F, 6^e étage, 1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas,

représentée aux fins des présentes par Maître Rodrigo Delcourt, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2012,

Prologis Pan European Properties GP LLC, au nom de Prologis Pan European Properties II LP, régie par les lois des Etats-Unis, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, au nom de Prologis Pan European Properties II LP, un limitedpartnership anglais régi par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles dont le principal établissement se situe au 4545 airport Way, Denver, Colarado 80239, USA,

représentée aux fins des présentes par Maître Rodrigo Delcourt, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2012,

(les «Associés»)

Ces procurations, signées par le mandataire et le notaire soussignés, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de PELP HOLDING TRS S.C.S., une société en commandite simple régie par les Lois du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 92.328.422,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-douze millions trois cent quarante mille et neuf cent vingt-deux euros (EUR 92.340.922,-).

2 Emission de quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (92.328.422) parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts B existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts par ProLogis European Developments BV et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts par un apport en nature.

4 Reformulation complète de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 92.328.422,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-douze millions trois cent quarante mille et neuf cent vingt-deux-euros (EUR 92.340.922,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (92.328.422) parts sociales B avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales B existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu ProLogis European Developments BV, régi par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 115 Boulevard Schiphol, Tour F, 6^e étage, 1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas, (le "Souscripteur"), représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 92.328.422,-) nouvelles parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de la Société") et d'effectuer un paiement intégral des Parts Sociales de la Société par un apport en nature consistant en vingt mille neuf cent soixante (20.960) parts sociales et le bénéfice des créances qu'elle détient dans Prologis Holding XIII BV, une société privé à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, et son bureau au 115 Schiphol Boulevard, Tour F, 6^e étage, 1118 BG Schiphol, Pays-Bas, enregistré au registre du Registre du Commerce Néerlandais des Chambres du Commerce sous le numéro 56230214 et dix-huit (18) parts sociales qu'elle détient dans Prologis Holding XVIII BV, une société privée à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, et son bureau au 115 Schiphol Boulevard, Tour F, 6^e étage, 1118 BG Schiphol, Pays-Bas, enregistré au Registre du Commerce Néerlandais des Chambres du Commerce sous le numéro 55673000 ("Apport").

L'Apport représente un montant total de quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 92.328.422,-).

La preuve de la propriété par le Souscripteur de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les administrateurs de PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur des apports en nature qui correspond en valeur réelle au moins à quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux (92.328.422,-), parts avec un montant nominal de quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (92.328.422,-) à émettre par Feeder TRS SCS.»».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre quatre-vingt-douze millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-deux euros (92.328.422) parts sociales B conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de reformuler complètement l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze millions trois cent quarante mille et neuf cent vingt-deux euros (EUR 92.340.922,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de Classe A, qui seront détenues par les associés commandités (les "Associés Commandités") représentant les parts d'associés à responsabilité indéfinie et quatre-vingt-douze millions trois cent trente-huit mille quatre cent vingt-deux (92.338.422) parts sociales de Classe B, qui seront détenues par les associés commanditaires (les "Associés Commanditaires"), représentant les parts d'associés dont la responsabilité est limitée, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale confère les mêmes droits et privilèges, sauf disposition contraire de la Lois ou stipulation contraire des présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Delcourt, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2012, REM/2012/1763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020814/222.

(130024701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

—
EXTRAIT

Par résolutions signées en date du 18 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013024792/19.

(130029627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Quantum Yachts S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.081.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2013 que:

- La démission de Monsieur Neil Ross de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 13 février 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Peter Dickinson
- Geneviève Blauen-Arendt
- Carl Andrew Pollard
- David Smaller

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013024842/21.

(130029869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pronia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 175.020.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

MISANDA INVESTMENTS INC, une société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), IGRA Building, Calle Aquilino de la Guardia N°8, Apartado 0832-02435, Panama, inscrite à la Section Mercantile du Régistre Publique sous le numéro 756903, Document ZI02228;

représenté par M. Laurent Barnich, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de PRONIA HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. L'objet social de la Société est d'effectuer toutes les transactions afférant directement ou indirectement à l'acquisition des participations sous quelque forme que ce soit dans toute société ou exploitation commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ces intérêts.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et l'écoulement d'un portefeuille consistant en tous titres et droits de quelque origine que ce soit, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou exploitation, peut acquérir par voie d'investissement, de souscription, de placement ou d'option ou par tout autre moyen, tous titres et droits, peut emprunter ou obtenir toute forme de facilité de crédit, peut donner des garanties afin de sécuriser ses obligations et accorder à ses filiales ou toute autre société dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute autre société qui soit un actionnaire de la Société, tout assistance, prêts, avances ou garanties.

La Société peut aussi effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière, toute transaction relative à la propriété immobilière ou mobilière et, en général, toutes les transactions nécessaires ou utiles pour accomplir son objet social ainsi que toutes les transactions directement ou indirectement liées aux domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 19 ci-après.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément aux textes légaux applicables.

Art. 10. Le Conseil d'administration peut valablement délibérer et statuer si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, courrier électronique ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions circulaires signées par la majorité des administrateurs sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société aurait un intérêt opposé aux intérêts de la société dans quelque affaire de la société (autre que celui découlant du fait de ses fonctions de directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé au sein de l'autre partie contractante), pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir informera le conseil d'administration de cet intérêt opposé, et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. La société devra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout pertes ou dommages (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires ainsi que toutes autres sommes déboursées sur la base d'un jugement ou d'un arrangement extrajudiciaire de n'importe quel litige) occasionnés par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour les litiges couverts par l'arrangement et si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 14. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Art. 17. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil d'Administration est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil d'Administration faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit à la totalité des cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euro (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2013.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'administrateurs à quatre (4) et nomination des administrateurs suivants:

- Mme Hilary Fitzgibbon, née à Tipperary (Irlande) le 1^{er} août 1975, demeurant professionnellement à 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Mme Evgenia Paizi, née à Athènes (Grèce) le 25 juillet 1975, demeurant professionnellement à 24 Quai du Seujet, CH-1201 Genève;

- M. David Barrett, né à Londres (Royaume Uni) le 11 mars 1964, demeurant professionnellement à 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- M. Laurent Barnich, né à Luxembourg (Luxembourg) le 2 octobre 1979, demeurant professionnellement à 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg;

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

2) Fixation du nombre de commissaires aux comptes à 1 (un) et nomination de:

- AUDIT & CONTROLS, S.A., 59 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.348

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2014.

3) Fixation du siège social de la Société à L-2180, Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4721. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013021367/191.

(130025191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Summit Partners 360, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2013 que Mme Robin Devereux, née le 9 mars 1959 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle au 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116 (USA) a été nommée gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour Summit Partners 360

Un mandataire

Référence de publication: 2013024930/16.

(130029611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.623.776,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.923.

En date du 11 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Martinus C.J. Weijermans, du poste de gérant B;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013024939/17.

(130029570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pelp Holding TRS S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.759.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

hereby represented by Mr Diederik Wintershoven, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 December 2012,

PLD International Holding LLC, a limited liability company incorporated in Delaware (registered number 2757518) governed by the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

hereby represented by Mr Diederik Wintershoven, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 December 2012,

Prologis Pan European Properties GP LLC, a limited liability company governed by the laws of the United States of America (registered number 5190104), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, on behalf of Prologis Pan European Properties II LP, an English limited partnership (registered number LP15131) governed by the laws of England and Wales, whose principal place of business is at 4545 airport Way, Denver, Colorado 80239, USA,

hereby represented by Mr Diederik Wintershoven, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 December 2012,

(the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of PELP HOLDING TRS S.C.S., a société en commandite simple governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ninety-two million three hundred and forty thousand nine hundred and twenty-two euro (EUR 92,340,922.-), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 6 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for a first time pursuant

to a deed of the undersigned notary on 24 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four euro (EUR 516,603,144.-) so as to raise it from its present amount of ninety-two million three hundred and forty thousand nine hundred and twenty-two euro (EUR 92,340,922.-) to six hundred and eight million nine hundred and forty-four thousand sixty-six euro (EUR 608,944,066.-).

2 To issue five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four (516,603,144) Class B units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing B units.

3 To accept subscription for these units by Prologis Pan European Properties GP LLC, on behalf of Prologis Pan European Properties II LP and to accept payment in full for such new units by a contribution in kind.

4 To fully restate article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four euro (EUR 516,603,144.-) so as to raise it from its present amount of ninety-two million three hundred and forty thousand nine hundred and twenty-two euro (EUR 92,340,922.-) to six hundred and eight million nine hundred and forty-four thousand sixty-six euro (EUR 608,944,066.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four (516,603,144) new Class B units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing B units.

Subscription - Payment

Thereupon, Prologis Pan European Properties GP LLC, a limited liability company governed by the laws of the United States of America (registered number 5190104), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, on behalf of Prologis Pan European Properties II LP, an English limited partnership (registered number LP15131) governed by the laws of England and Wales, whose principal place of business is at 4545 airport Way, Denver, Colorado 80239, (the "Subscriber"), represented as stated above,

declared to subscribe for five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four (516,603,144) new B units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Company Shares") and to make payment in full for the Company Shares by a contribution in kind consisting of all the shares it holds in PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty five million twelve thousand twelve thousand five hundred and one euro (EUR 25,012,501.-), with an aggregate nominal value of nine million four thousand four hundred and sixty two euro (EUR 9,004,462.-) and the A note it holds in PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l. with an issue price of five hundred and seven million five hundred and ninety eight thousand six hundred and eighty two euro (EUR 507,598,682.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four euro (EUR 516,603,144.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the directors of PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in fair value to the five hundred sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four (516,603,144) Units with an aggregate nominal value of five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four euro (EUR 516,603,144.-), to be issued by the Feeder TRS SCS."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the five hundred and sixteen million six hundred and three thousand one hundred and forty-four (516,603,144) Class B units according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fully restate article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said article will from now on read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The issued capital is set at six hundred and eight million nine hundred and forty-four thousand sixty-six euro (EUR 608,944,066.-), divided into two thousand five hundred (2,500) Class A units, which shall be held by the unlimited partners (the "Unlimited Partners") in representation of their unlimited partnership interest and six hundred and eight million nine hundred and forty-one thousand five hundred and sixty six (608,941,566) Class B units, which shall be held by the Limited partners (the "Limited Partners") in representation of their limited partnership interest, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each unit entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Laws or the present articles of association.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Diederik Wintershoven, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2012,

PLD International Holding LLC, une limited liability company constituée au Delaware (immatriculée 2757518) régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Monsieur Diederik Wintershoven, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 28 décembre 2012,

Prologis Pan European Properties GP LLC, une limited liability company régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique (immatriculée au 5190104), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, au nom de Prologis Pan European Properties II LP, une limited partnership anglais (immatriculée au LP 15131) régie par les lois de l'Angleterre et des du Pays de Galles, ayant son principal établissement au 4545 airport Way, Denver, Colorado, 80239, USA,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Monsieur Diederik Wintershoven, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 28 décembre 2012,

(les «Associés»).

Les prédites procurations resteront annexées aux des présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de PELP HOLDING TRS S.C.S., une société en commandite simple régie par les Lois du Luxembourg, ayant un capital social quatre-vingt-douze millions trois cent quarante mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 92.340.922,-), ayant son siège social au 34-38, avenue

de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la première fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent seize millions six cent trois mille et cent quarante-quatre euros (EUR 516.603.144,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze millions trois cent quarante mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 92.340.922,-) à six cent huit millions neuf cent quarante-quatre mille et soixante-six euros (EUR 608.944.066,-).

2 Émission de cinq cent seize six cent trois mille et cent quarante-quatre (516.603.144) parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts B existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts par ProLogis Pan European Properties GP LLC au nom de ProLogis Pan European Properties II LP et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts par un apport en nature.

4 Reformulation complète de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent seize millions six cent trois mille et cent quarante-quatre euros (EUR 516.603.144,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze millions trois cent quarante mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 92.340.922,-) à six cent huit millions neuf cent quarante-quatre mille et soixante-six euros (EUR 608.944.066,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq cent seize millions six cent trois mille et cent quarante-quatre (516.603.144) nouvelles parts sociales B avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales B existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu ProLogis Pan European Properties GP LLC, une limited liability company régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique (immatriculée 5190104), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, au nom de Prologis Pan European Properties II LP, une limited partnership anglais (immatriculée LP15131), régie les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, qui son principal établissement au 4545 airport Way, Denver, Colorado 80239 (le "Souscripteur") représentée comme ci-dessus,

déclare souscrire cinq cent seize millions six cent trois mille et cent quarante-quatre (516.603.144,-) nouvelles parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de la Société") et d'effectuer un paiement intégral des Parts Sociales de la Société par un apport en nature consistant en toutes les parts sociales qu'elle détient dans PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à.r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de vingt-cinq millions douze mille cinq cent un euros (EUR 25.012.501,-), avec une valeur nominale agrégée de neuf millions quatre mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 9.004.462,-) et une obligation («note») A qu'il détient dans PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l. avec un prix d'émission de cinq cent sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 507.598.682,-) avec (l'"Apport").

L'Apport représente un montant total de cinq cent seize millions six cent trois mille cent quarante-quatre euros (EUR 516.603.144,-).

La preuve de la propriété par le Souscripteur de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les administrateurs de PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur des apports en nature qui correspond en valeur réelle au moins à cinq cent seize millions six cent trois mille et cent quarante-quatre (516.603.144,-) parts avec un montant nominal de cinq cent seize millions six cent trois mille et cent quarante-quatre euros (EUR 516.603.144,-) à émettre par Feeder TRS SCS».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre cinq cent seize millions six cent trois mille et cent quarante-quatre (516.603.144) nouvelles parts sociales B conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de reformuler complètement l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à six cent huit millions neuf cent quarante-quatre mille soixante-six euros (EUR 608.944.066,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de Classe A, qui seront détenues par les associés commandités (les "Associés Commandités") représentant les parts d'associés à responsabilité indéfinie et six cent huit millions neuf cent quarante et un mille cinq cent soixante-six (608.941.566) parts sociales de Classe B, qui seront détenues par les associés commanditaires (les "Associés Commanditaires"), représentant les parts d'associés dont la responsabilité est limitée, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale confère les mêmes droits et privilèges, sauf disposition contraire de la Loi ou stipulation contraire des présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataires des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Wintershoven, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2012, REM/2012/1776. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020815/232.

(130024701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Toituretanche, Société à responsabilité limitée,
(anc. ZB-Industry S.à r.l.).**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013024996/12.

(130029557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg VII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 732.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.718.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date 29 janvier 2013 de la société Antin Infrastructure Luxembourg VII S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Charles Dupont comme gérant A de la société à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Nomination du nouvel gérant A à partir du 1^{er} Janvier 2013:
M. Mauricio Bolaña, ayant pour adresse professionnelle au 374, rue de Saint- Honoré, F-75001, Paris, France.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jose Maria Trias.

Référence de publication: 2013025022/15.

(130029754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Guy Dubois Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 174.982.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Guy Dubois, personne physique, né le 27 novembre 1954 à Sousse (Tunisie), ayant son adresse au 9 B, Plateau Altmuenster, L-1123 Luxembourg

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Luxembourg, le 22 décembre 2012.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est «Guy Dubois Ventures S.à r.l.», en abrégé «GDV S.à r.l.», (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait

partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra par ailleurs exercer des activités de conseil de nature économique en organisation, en gestion, en marketing, en communication.

3.5. La société peut en outre réaliser toutes activités commerciales, notamment de négoce, d'achat, de vente, d'importation ou exportation, en gros ou au détail, de produits de toutes natures, manufacturés ou dédiés, neufs ou usagés, pour son compte ou compte de tiers, ou encore toutes opérations de courtage ou de commission. Les activités mentionnées ci-avant ne peuvent être considérées comme exhaustives mais uniquement déclaratives.

3.6. La Société peut également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, notamment acquérir et mettre en valeur tous brevets ou licences et autres droits de marques, ou qui sont de nature à favoriser sa croissance ou son développement.

3.7. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

8.1 Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Les engagements pris par Guy Dubois, pré-qualifié, au nom ou pour le compte de la Société sont repris sans réserve par cette dernière. Le Conseil de gestion établit la liste de ces engagements.

Souscription et Libération

Guy Dubois, pré-qualifié, souscrit les cent vingt cinq (125) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Guy Dubois, né à Sousse, le 27 novembre 1954, demeurant au 9 B, Plateau Altmuenster, L-1123 Luxembourg, comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 9 B Plateau Altmuenster, L-1123 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1057. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020591/266.

(130024381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

AEIF LH Sub 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.097.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2013, l'associée unique a décidé de clôturer la liquidation et a pris acte que la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'associée unique décide que les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés pour une durée d'au moins de cinq ans au siège social de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg dès la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013025067/18.

(130030573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Berkeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.898.

—
Par résolutions signées en date du 15 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013: Mr Robert van 't Hoeft
2. Démission du gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013: Mr Martinus Weijermans
3. Nomination du nouveau gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée: Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
4. Nomination du nouveau gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée: Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013025104/21.

(130030669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.925.

—
Par résolutions signées en date du 18 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Sophie Mellinger, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet au 7 février 2013.

Nomination de Madame Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 7 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A

Domiciliataire

Référence de publication: 2013025134/18.

(130030514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025111/10.

(130030934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Southampton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.060.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.901.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Wickhams Cay, Flemming House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 681.864 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Southampton Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S.) under number B173.901, having a share capital of two million Japanese Yen (JPY 2,000,000,-) (the Company). The Company has been incorporated on 7th of November, 2012 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 14 December 2012 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of sixty thousand Japanese Yen (JPY 60,000,-) in order to bring the corporate capital of the Company from two million Japanese Yen (JPY 2,000,000,-), represented by two million (2,000,000) shares, having a par value of one Japanese Yen (JPY 1,-) each, to two million sixty thousand Japanese Yen (JPY 2,060,000,-) by way of the issue of sixty thousand (60,000) new shares of the Company having a par value of one Japanese Yen (JPY 1,-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase as described in item 1 above by way of a contribution in kind;

3. Creation of the alphabet shares and reclassification of all of the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification);

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase and the Reclassification to be adopted under items 1. and 3. above;

5. Amendment to article 6 of the Articles;

6. Amendment to article 18 of the Articles;

7. Amendment to article 19 of the Articles;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty thousand Japanese Yen (JPY 60,000.-) in order to bring the corporate capital of the Company from two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-), represented by two million (2,000,000) shares, having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each, to two million sixty thousand Japanese Yen (JPY 2,060,000.-) by way of the issue of sixty thousand (60,000) new shares of the Company having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Subscriptions - Payments

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for all sixty thousand (60,000) new shares having each a nominal value of one Japanese Yen (JPY 1.-) and to make payment for such new shares by a contribution in kind in a total amount of five million hundred nine thousand six hundred and seventy two Japanese Yen (JPY 5,109,672.-) consisting of a portion of an interest free loan granted by the Sole Shareholder (the Receivable) to the Company and currently held as a receivable by the Sole Shareholder.

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary (the Certificate).

It results from such Certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- based on generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is, as per the attached Certificate, of at least five million hundred nine thousand six hundred and seventy two Japanese Yen (JPY 5,109,672.-) and since the date of the Certificate, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.

The Sole Shareholder hereby declares to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

- (i) an amount of sixty thousand Japanese Yen (JPY 60,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of five million forty nine thousand six hundred and seventy two Japanese Yen (JPY 5,049,672.-) to be allocated to the Share Premium Account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create the following alphabet shares and to proceed to the Reclassification as follows:

- two million (2,000,000) shares reclassified into two million (2,000,000) class A shares;
 - twelve thousand (12,000) shares reclassified into twelve thousand (12,000) class B shares;
 - twelve thousand (12,000) shares reclassified into twelve thousand (12,000) class C shares;
 - twelve thousand (12,000) shares reclassified into twelve thousand (12,000) class D shares;
 - twelve thousand (12,000) shares reclassified into twelve thousand (12,000) class E shares;
 - twelve thousand (12,000) shares reclassified into twelve thousand (12,000) class F shares;
- having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) per share.

The Sole Shareholder acknowledges that the shareholding in the Company is henceforth as follows:

Name of the Sole Shareholder	Number and classes of shares held
Real Estate Investments International Corp.	two million (2,000,000) class A shares; twelve thousand (12,000) class B shares; twelve thousand (12,000) class C shares; twelve thousand (12,000) class D shares; twelve thousand (12,000) class E shares; twelve thousand (12,000) class F shares;

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at two million sixty thousand Japanese Yen (JPY 2,060,000.-), divided into two million sixty thousand (2,060,000.-) shares having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each divided into:

- two million (2,000,000) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand (12,000) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand (12,000) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand (12,000) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand (12,000) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand (12,000) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the following order:

- i) Class F Shares;
- ii) Class E Shares;
- iii) Class D Shares;
- iv) Class C Shares;
- v) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the meaning as ascribed to them below:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

- Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

- Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the Legal Reserve).

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the allocation of net profits to the Legal Reserve required by the Law, in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class F Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class F Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders of the Company in accordance with the distribution rules set forth under Article 18 above.»

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay, Flemming House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre of Corporate Affairs sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de Southampton Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.901, ayant un capital social de deux millions Yen Japonais (JPY 2.000.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 7 novembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 14 décembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant;

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante mille Yen Japonais (JPY 60.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions Yen Japonais (JPY 2.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Yen Japonais (JPY 1,-) par part sociale à un montant de deux millions soixante mille Yen Japonais (JPY 2.060.000,-) par la création et l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) par part sociale;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite aux points 1. ci-dessus par voie de paiement en nature.

3. Création de classes de parts sociales numérotées alphabétiquement et reclassification de toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société (la Reclassification);

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter le changement de la valeur nominale de chacune des parts sociales, l'augmentation du capital social et la Reclassification adoptées aux points 1. et 3. ci-dessus;

5. Modification de l'article 6 des Statuts;

6. Modification de l'article 18 des Statuts;

7. Modification de l'article 19 des Statuts;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, avec pouvoir de substitution total, agissant selon leur seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille Yen Japonais (JPY 60.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions Yen Japonais (JPY 2.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) par part sociale, à un montant de deux millions soixante mille Yen Japonais (JPY 2.060.000,-) par la création et l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) par part sociale.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux soixante mille (60.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune et vouloir libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature d'une valeur totale égale à cinq millions cent neuf mille six cents soixante-douze Yen Japonais (JPY 5.109.672,-) consistant en un prêt sans intérêt données par l'Associé Unique à la Société (la Créance).

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant (le Certificat).

Il résulte du Certificat que:

- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant le Certificat, d'au moins cinq millions cent neuf mille six cents soixante-douze Yen Japonais (JPY 5.109.672,-) et depuis la date du Certificat, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

- (i) un montant de soixante mille Yen Japonais (JPY 60.000,-) sera affecté au capital social de la Société; et
- (ii) l'excédent d'un montant de cinq millions quarante-neuf mille six cent soixante-douze Yen Japonais (JPY 5.049.672,-) sera affecté au compte «prime d'émission» de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer les classes de parts sociales suivantes, numérotées alphabétiquement, et de procéder à la Reclassement comme suit:

- deux millions (2.000.000) parts sociales reclassées en deux millions (2.000.000) parts sociales de classe A;
 - douze mille (12.000) parts sociales reclassées en douze mille (12.000) parts sociales de classe B;
 - douze mille (12.000) parts sociales reclassées en douze mille (12.000) parts sociales de classe C;
 - douze mille (12.000) parts sociales reclassées en douze mille (12.000) parts sociales de classe D;
 - douze mille (12.000) parts sociales reclassées en douze mille (12.000) parts sociales de classe E;
 - douze mille (12.000) parts sociales reclassées en douze mille (12.000) parts sociales de classe F;
- ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) par part sociale.

L'Associé Unique reconnaît que les parts sociales de la Société sont dorénavant comme suit:

Nom de l'Associé Unique	Nombre et classes de parts sociales détenues
Real Estate Investments International Corp.	deux millions (2.000.000) parts sociales de classe A; douze mille (12.000) parts sociales de classe B; douze mille (12.000) parts sociales de classe C; douze mille (12.000) parts sociales de classe D; douze mille (12.000) parts sociales de classe E; douze mille (12.000) parts sociales de classe F;

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions soixante mille Yen Japonais (JPY 2.060.000,-), représenté par deux millions soixante mille (2.060.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune et divisé en:

- douze mille (12.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), toutes soussignées et libérées;
- douze mille (12.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes soussignées et libérées;
- douze mille (12.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), toutes soussignées et libérées;
- douze mille (12.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes soussignées et libérées;
- douze mille (12.000) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), toutes soussignées et libérées;
- douze mille (12.000) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), toutes soussignées et libérées;

Les droits et obligations rattachés aux parts sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales sous réserve que la Société ne puisse à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de telles annulations et de tels rachats de parts sociales doivent être fait dans l'ordre suivant:

- i) Parts Sociales de Classe F;
- ii) Parts Sociales de Classe E;
- iii) Parts Sociales de Classe D;

- iv) Parts Sociales de Classe C;
- v) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi ci-dessus), cette classe de parts sociales donne à son(s) détenteur(s) (au prorata de son avoir dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée général de(s) associé(s), et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales correspondante détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Pour les besoins du présent Article 6, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

- Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où le(s) associé(s) auraient droit aux distributions de dividendes selon les Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler, mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intermédiaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

R = toutes les réserves librement distribuables

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

- La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée/annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

- Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) décidé et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s) sur la base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale de[s] associé[s] de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être appliqués de la façon décrite dans l'article 18 dans l'année au cours de laquelle l'assemblée de(s) associé(s) décide de procéder à une distribution de dividendes.

Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à un vote sur toutes les questions sur lesquelles les associés ont le droit de vote.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société (la Réserve Légale).

Après affectation à la Réserve Légale, le(s) associé(s) doit(ont) déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera placé en affectant la totalité ou une partie des restes à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux/à associé(s), chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation des bénéfices nets à la Réserve Légale requise par la loi, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe F) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe de parts sociales qui précédait la dernière en remontant dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. d'abord Parts Sociales de Classe F).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera des relevés de comptes intérimaires qui serviront de base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces relevés des comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi ou aux présents Statuts.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges à l'encontre de la Société, comprenant les coûts de liquidation, le boni de liquidation devra être distribué aux associés de la Société selon les règles décrites dans l'article 18 ci-dessus.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements mentionnés ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 février 2013. Relation: LAC/2013/6382. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023700/428.

(130028668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Esperanto Infrastructure I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.984.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January,

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Esperanto Infrastructure B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 56837674,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 24 January 2013.

Which power of attorney shall be signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form, Name, Registered office, Objet, Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Esperanto Infrastructure I S.A.”

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereinafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (both terms as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even if not substantial, or to any company being a direct or indirect shareholder of the Company or to any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts, liabilities or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand five hundred Euro (EUR 31,500) represented by thirty-one thousand five hundred (31,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereafter the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner’s option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company may be managed by one director (the “Sole Director”), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the “Board of Directors”, each member individually, a “Director”). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman (the “Chairman”).

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

9.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors may be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting, or (ii) by any two Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the Chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors.

9.8. In case of a sole Director, the resolutions of the sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the sole Director or by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, whether a Director or Shareholder or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of the Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of the Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account. Save where they have voting rights, no account shall be taken of non-voting shares in determining the quorum and majority at general meetings.

13.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the fourth Thursday of June at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year - Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Esperanto Infrastructure B.V., prenamed, Thirty-one thousand five hundred Shares, 31,500 Shares

TOTAL: thirty-one thousand five hundred Shares, 31,500 Shares

The thirty-one thousand five hundred (31,500) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a share premium of twenty-eight thousand two hundred and fifty Euro (EUR 28,250) have been fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of fifty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 59,750). The amount of fifty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 59,750) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. The following persons have been appointed as Directors of the Company for 6 years:

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

2.4 Mr. Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978, in Pahang, Malaysia, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-quatre janvier,

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Esperanto Infrastructure B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 56837674, représentée par Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 janvier 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Esperanto Infrastructure I S.A."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut créer des succursales ou bureaux de représentation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire à une telle assistance, la Société pourra également fournir une assistance administrative et commerciale à ses Sociétés Apparentées.

4.3. La Société pourra subordonner ses revendications en faveur des tiers aux obligations de telles Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Title II. - Capital social - Actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-un mille cinq cents euros (31.500 EUR) représenté par trente-un mille cinq cents (31.500) actions, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (ci-après les «Actions»). Les détenteurs d'Actions sont désignés ensemble comme les «Actionnaires» et individuellement comme «l'Actionnaire».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1. Chaque Action donne droit à un (1) vote. Les Actions peuvent être représentés, à la demande du propriétaire, par un certificat représentant une seule Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions peuvent être au porteur ou sous la forme nominative au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la Loi, racheter ses propres actions.

7.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Title III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société pourra être gérée par un administrateur (l'“Administrateur Unique”), qu'il soit Actionnaire ou pas, dès lors qu'elle a un seul Actionnaire. En cas de pluralité d'administrateurs, la Société sera gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, qu'ils soient actionnaires ou pas (le “Conseil d'Administration”, chaque membre individuellement, un “Administrateur”). Les Administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans par l'assemblée générale des Actionnaires, qui pourra les révoquer à tout moment.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le “Président”).

9.2. Le Conseil d'Administration convoque sur appel du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Elle devra être convoquée à chaque fois qu'au moins deux Administrateurs le demandent. Si tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

9.3. Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télégramme, facsimile, courrier électronique, ou lettre un autre Administrateur en tant que mandataire.

9.4. Les Réunions du Conseil d'Administration se tiendront au Luxembourg. Le Conseil d'Administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité de ces membres est présente en personne ou par mandataire. Les Résolutions devront être approuvées si elles sont prises à la majorité des votes des Administrateurs, présents soit en personne ou par mandataire à ladite réunion.

9.5. Tous les membres du Conseil d'Administration qui participe aux procédures d'une réunion du Conseil d'Administration par voie de moyens de communication (y compris un téléphone et vidéoconférence) lequel permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à une telle réunion (soit en personne ou par mandataire, ou par de tels moyens de communication) d'entendre et de se faire entendre par les autres membres à tout moment, sera réputé être présent en personne à ladite réunion, et sera pris en compte dans le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières à l'ordre du jour de la réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence-call, les résolutions seront considérées comme ayant été prises à Luxembourg si l'appel a été initié du Luxembourg.

9.6. Les résolutions écrites signés par les membres du Conseil d'Administration seront valablement prises et effectives comme si elles pris à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies d'une même résolution et peut être prouvé par lettre, facsimile, courrier électronique ou des communications équivalentes.

9.7. Les procès verbaux d'une réunion du Conseil d'Administration peut être signé (i) par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux directeurs présents ou représentés à la réunion ou (iii) par le Président et le secrétaire si un a été nommé à la réunion du conseil d'Administration ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration à une telle réunion du Conseil d'administration.

9.8. En cas d'Administrateur unique, les résolutions de l'Administrateur unique seront prises par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1. L'Administrateur unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, a tous pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires tombent dans la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Administrateur unique et, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la seule signature de toute personne en charge de la gestion quotidienne de la Société, concernant la gestion quotidienne de la Société, à moins qu'une décision spéciale ait été prise concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir ou procurations données par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration représenté par le président ou l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, peut payer des dividendes intérimaires conformément à la Loi.

Art. 11. Délégations.

11.1. L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs d'administrer la gestion quotidienne de la Société à un ou plusieurs personnes, qu'elles soient Administrateur, Actionnaire ou non.

11.2. Il peut aussi engager l'administration d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, et donner pouvoirs spéciaux pour des tâches déterminées à un ou plusieurs mandataires, qu'ils soient Administrateurs ou Actionnaire ou non.

Title IV. - Contrôle.

Art. 12. Contrôle. Sauf lorsque selon la Loi les comptes annuels de la Société doivent être audités par un expert comptable indépendant, les comptes annuels de la Société seront contrôlés par un ou plusieurs auditeurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, lequel fixe leur nombre et leurs rémunération, ainsi que leurs mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Title V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des Assemblées générales.

13.1. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section IV §5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme d'Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, toute référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts seront interprétés comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de la réunion, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5. Chaque Actionnaire peut participer à toutes assemblées générales des Actionnaires par téléphone et vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé équivalent, permettant à toute autre personne prenant part à la réunion d'être identifié, et d'entendre et parler aux uns et aux autres. La participation à une assemblée par de tels procédés de communication équivaut à une participation en personne à une telle assemblée.

13.6. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité simple des votes valablement pris en compte à la réunion, sans considération de la proportion du capital social présent ou représenté à ladite réunion. Les abstention et votes nuls ne seront pas prises en compte.

13.7. Sujet aux conditions générales prévues par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée par une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement délibérés à la réunion où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présente ou représentée à la première convocation. Lors de la deuxième convocation, la résolution sera passée par une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement délibérés à la réunion sans considération de la proportion du capital social présent ou représenté à l'assemblée. Les abstention et votes nuls ne seront pas prises en compte. Sauf lorsqu'elles ont droits de vote, les actions sans droit de vote ne seront pas pris en compte dans le calcul du quorum et de la majorité à aux assemblées générales.

13.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social tel que précisé dans la convocation le jeudi 4 juin à 10.30.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le prochain jour ouvrable suivant.

Title VI. - Exercice social - Distribution des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Distribution des bénéfices. Après déduction faite de toutes dépenses quelconques de la Société et les amortissements, le solde créditeur représentent les bénéfices nets de la Société. Sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La Société ne pourra être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommée(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui précisera leurs pouvoirs et fixera leurs rémunérations.

Title VIII. - Droit applicable

Art. 17. Droit applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Esperanto Infrastructure B.V., prénommé, Trente-un mille cinq cents Actions 31.500 Actions
TOTAL: trente-un mille cinq cents Actions 31.500 Actions

Les trente-un mille cinq cents (31.500) Actions d'une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit mille deux cent cinquante Euros (28.250 EUR) ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-neuf mille sept cent cinquante (59.750 EUR). Le montant de cinquante-neuf mille sept cent cinquante Euros (59.750 EUR) a été mis à la disposition de la Société.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant qu'Administrateurs de la Société pour 6 ans:

2.1 M. Stefan Holmér, né le 19 mars 1961 à Stockholm, Suède avec adresse professionnelle à 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne avec adresse professionnelle au 23, rue de Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2.4 M. Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978, à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020537/473.

(130024193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Essi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.496.

Extrait des résolutions adoptées en date du 20 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ESSI PARTICIPATIONS S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- La société European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 93617, a été nommée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013. Son mandat prendra fin le 28 décembre 2016.

La société European Corporate Research Agency (ECRA) S.A. désigne Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né le 1^{er} mai 1971 à Erterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant que son représentant permanent au conseil d'administration de la société Essi Participations S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSI PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013025200/21.

(130030923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Franklin Templeton International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 11 février 2013, que:

1) Les mandats d'administrateurs de

- M. Paul Brady, résidant 1-11 John Adam Street, Londres, WC2N 6HT, Royaume-Uni;
- Mme Kathleen M. Davidson, résidant 5 Morrison Street, Edinburgh EH3 8BH, Royaume-Uni;
- M. William Jackson, résidant 5 Morrison Street, Edinburgh EH3 8BH, Royaume-Uni;
- M. Gregory E. McGowan, résidant 300 SE 2nd Street, Fort Lauderdale FL 33301-1923, Etats Unis d'Amérique;
- M. Harold C. Nash, résidant 8A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- M. Jed A. Plafker, résidant One Franklin Parkway, San Mateo CA 94403-1906, Etats-Unis d'Amérique;
- M. David E. Smart, résidant 1-11 John Adam Street, Londres, WC2N 6HT, Royaume-Uni; et
- M. Wylie A. Tollette, résidant One Franklin Parkway, San Mateo, CA, 94403-1906, Etats-Unis d'Amérique

ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

2) La société PricewaterhouseCoopers Société Coopérative a été renommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013025213/25.

(130030432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Globo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.806.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2013

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Pedro Martin Molina REYES, Administrateur, demeurant au CI Caléndula 93, Miniparc III, Edificio G, Planta Baja, El Soto de la Moraleja - 28109 Alcobendas -Madrid (Espagne)
- M. Jean STEFFEN, Administrateur, demeurant au 2, rue Peterelchen, Immeuble C2-L-2370 Howald
- M. Danilo GIULIANI, Administrateur, demeurant au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013

- L'Assemblée nomme Mazars Luxembourg S.A. (RC B Luxembourg 159 962), ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013025230/23.

(130030749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.141.626,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.941.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2013025220/12.

(130030966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.609.390.160,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 18 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant avec effet au 21 février 2013:

Monsieur Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant avec effet au 21 février 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Adriana Onete, née le 27 septembre 1980 à Bucharest, Roumanie, avec adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Bernhard Heidrich, Gérant B
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B
- Adriana Onete, Gérant B
- Christian Leclercq, Gérant A
- Mathijs C.M. Cremers, Gérant A
- Daniel Gauthier, Gérant A
- Bernd Scheifele, Gérant A
- Lorenz Nager, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013025246/27.

(130030964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Guyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.825.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2011:

L'Assemblée générale extraordinaire décide de racheter ses propres parts sociales à hauteur de 2.094 parts sociales qui se répartissent dorénavant comme suit:

- FINANCES & INDUSTRIES, avec siège social au 41, avenue des Chalets, B- 1180 Bruxelles: soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-trois (73.983) parts sociales (dont mille cinq cents (1.500) en nue-propriété);

- GUYAN S.à r.l., avec siège social au 38, Boulevard Joseph II L- 1840 Luxembourg: sept mille quatre cent soixante-quatre (7.464) parts sociales;

- Monsieur Guy Jacques du Bois demeurant à 39, avenue des Chalets, B- 1180 Bruxelles; quatre mille trois cent vingt-trois (4.323) parts sociales (dont quatre mille cinq cents (4.500) en usufruit);

- Monsieur Marc du Bois demeurant à 17, avenue des Moines, B- 1420 Braine-L'alleud; cent sept mille deux cent trente (107.230) parts sociales (dont trois mille (3.000) en nue-propriété).

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013025241/22.

(130030302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

INFORMATION TECHNOLOGIES & TELECOMMUNICATIONS SARL, en abrégé IT&T SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 169.290.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2013

Il résulte de cette assemblée générale extraordinaire que:

1. Monsieur KRIEGER Jean-Claude, demeurant professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange, né à Luxembourg, le 19 juillet 1968 a cédé 125 parts sociales à Monsieur POST Jean-Paul, demeurant professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange, né à Ettelbrück, le 18 juin 1977 et 125 parts sociales à Monsieur Reisdorf Steve, demeurant professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange, né à né à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1973

2. Le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

- Monsieur KRIEGER Jean-Claude, pré nommé

Parts détenues: 250

- Monsieur POST Jean-Paul, pré nommé

Parts détenues: 125

- Monsieur REISDORF Steve, pré nommé

Parts détenues: 125

3. La nomination au poste de gérant administratif de Monsieur Reisdorf Steve, demeurant professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange, né à né à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1973.

Ce mandat finit avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

4. La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour extrait conforme

IT & T SARL

KRIEGER Jean-Claude

Gérant administratif

Référence de publication: 2013025281/32.

(130030463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Highbridge Institutional Senior Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.012.

—
En date du 18 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Robert van 't Hoeft, du poste de gérant de catégorie B;

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Institutional Senior Investments Lux S.à r.l.
Johannes Laurens de Zwart
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013025247/17.

(130030385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Volotea GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.029.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 février 2013 les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant A suivant à compter du 18 février 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant A suivant à compter du 18 février 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gwenaëlle Cousin
Gérant A

Référence de publication: 2013025563/18.

(130030912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Immo Steichen, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.428.

Rücktritt von Herrn Alexander Eggert, Herrn Lutz Kandzia und Herrn Matthias Gerloff aus dem Verwaltungsrat der Immo Steichen société anonyme

Herr Alexander Eggert, Herr Lutz Kandzia und Herr Matthias Gerloff haben ihren Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der Immo Steichen Société anonyme mit Wirkung zum 1. Februar 2013 erklärt.

Bestellung von Frau Claudia Pundt und Frau Petra Hauer in den Verwaltungsrat der Immo Steichen Société anonyme

Durch die außerordentliche Generalversammlung der Immo Steichen société anonyme am 31. Januar 2013 wurden Frau Claudia Pundt und Frau Petra Hauer mit Wirkung zum 1. Februar 2013 zu ordentlichen Verwaltungsratsmitgliedern bestellt. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2012 endenden Geschäftsjahres beschließt. Die Berufsadresse von Frau Pundt und Frau Hauer lautet 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Wahl von Herrn Andreas Katzur zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Immo Steichen Société anonyme

Der Verwaltungsrat der Immo Steichen société anonyme hat Herrn Andreas Katzur per Umlaufbeschluss vom 14. Januar 2013 mit Wirkung zum 1. Februar 2013 zu seinem stellvertretenden Verwaltungsratsvorsitzenden gewählt. Die Berufsadresse von Herrn Katzur lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immo Steichen Société anonyme
Maria Löwenbrück / Petra Hauer

Référence de publication: 2013025278/25.

(130030664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.
